

» dans leur passage par les Etats de Son Altesse
» Sérénissime, en s'abstenant d'inquiéter ses
» Sujets, puisqu'on aura d'un autre côté la
» plus grande attention qu'elles trouvent sur
» leur route les vivres & autres choses néces-
» saires à un prix raisonnable.

III. Il doit y avoir dans *Mantoue* des vivres pour deux ans entiers, les ordres de la Cour de Vienne y sont arrivés à cet effet. Comme cette Place est d'ailleurs fournie d'une nombreuse Artillerie par l'arrivée de celle des Duchés de *Parme* & de *Plaisance*, & que les Fortifications y sont mises en très-bon état, on se propose d'y donner de la besogne aux ennemis de la Reine, lorsqu'ils se présenteront. Mais les Troupes du Roi de Sardaigne que nous annonçames le mois passé, pag. 152. être dans le *Vigevanasco* & dans la *Lommelline*, n'ont point poussé outre; elles s'y tiennent au contraire fort tranquilles; & ce qu'il y a de remarquable jusqu'ici, non obstant le Manifeste de Sa Maj. Sardaignoise, c'est que la correspondance qu'il y avoit auparavant entre le Ministère de ce Prince & le Gouverneur de Milan, ne paroît point altérée. Cependant les Communautés du *Milanez* sont obligées de donner un homme par chaque dixième sétier de sel, dont on doit former un corps de miliciens, qui sera mis dans les Places fortes, afin de remplacer les Troupes réglées, qu'on destine à composer une petite Armée.

Mais quelle idée prendra-t-on d'une déclaration que le Ministre de France à Turin doit avoir faite à ceux du Roi de Sardaigne, & qui est, qu'il avoit ordre de se retirer de la Cour, si ses Troupes mettoient le pied dans le *Milanez*;

*Précautions
pour le Mi-
lanez.*